

## ASSEMBLÉE DU 30 JANVIER 2008

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le mercredi 30 janvier 2008 à 11 heures, sous la présidence de madame Louise Poirier.

Sont présents :

Madame Louise Poirier, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Pierre Phillion, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier  
Monsieur Yvon Boucher, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Alain Pilon, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Alain Riel, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté.

Sont également présents :

Monsieur Jean Perras, maire de la Municipalité de Chelsea  
Monsieur Steve Harris, maire de la Municipalité de Cantley

Madame Marie-Josée Bédard, directrice générale  
Monsieur Michel Brissette, directeur général adjoint  
Monsieur Salah Barj, directeur de la planification et du développement  
Monsieur Gilbert Lecavalier, adjoint à la directrice générale et secrétaire  
Monsieur Robert Lessard, directeur des ressources informationnelles  
Madame Lucie Plouffe, directrice des ressources humaines  
Monsieur Claude Renaud, directeur de l'entretien  
Madame Line Thiffeault, directrice de l'exploitation  
Monsieur Michel Vincent, directeur des finances et de l'administration.

### **Ouverture de l'assemblée**

---

Période de questions :

Aucune question n'a été soulevée.

CA-2008-001

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ monsieur Yvon Boucher  
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès verbal de l'assemblée du 12 décembre 2007

3. **Direction générale**
4. **Direction des finances et de l'administration**
  - 4.1 Règlement numéro 114 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
5. **Direction de la planification et du développement**
  - 5.1 Appel d'offres – voie réservée pour autobus sur le chemin d'Aylmer
  - 5.2 Modification du parcours de la ligne 57
6. **Direction de l'entretien**
  - 6.1 Rapport final sur le bris d'une conduite de diesel et affectation de fonds
  - 6.2 Acquisition d'équipements – autobus à plancher surbaissé 2008
7. **Direction de l'exploitation**
8. **Direction des ressources informationnelles**
9. **Direction des ressources humaines**
  - 9.1 Modifications organisationnelles – création d'une Direction des communications et du marketing
  - 9.2 Nominations à la Direction de l'entretien
  - 9.3 Modification au Régime de pension des employées et employés de la Société de transport de l'Outaouais
  - 9.4 Confirmation de statut de madame Line Thiffeault, directrice de l'exploitation
10. **Affaires nouvelles**
11. **Correspondance et rapports divers**
  - 11.1 Lettre du MTQ – subventions dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun
12. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-002

**Adoption du procès-verbal**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher  
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2007 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-003

**Règlement numéro 114 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire**

---

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 124.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01), le conseil d'administration doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire;

ATTENDU QU'à cet effet, le directeur des finances et de l'administration de la Société a élaboré un projet de règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire à implanter à la Société de transport de l'Outaouais;

ATTENDU QUE les membres du Comité technique des finances ont étudié le projet de règlement et en recommandent son adoption;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Riel  
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Philion  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais approuve le Règlement numéro 114 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

QUE ledit Règlement soit conservé au livre des Règlements de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-004

**Appel d'offres – voie réservée pour autobus sur le chemin d'Aylmer**

---

ATTENDU QUE depuis septembre 2007, la fluidité des lignes d'autobus en provenance du secteur Aylmer en période de pointe du matin est altérée par la congestion sur le pont Champlain;

ATTENDU QUE les problèmes de congestion sur le chemin d'Aylmer entre la rue Chaudière et place Samuel-De Champlain engendrent des délais importants sur le réseau de transport;

ATTENDU QUE la configuration des voies à l'approche du pont Champlain engendre des files d'attentes occupant la voie de droite du chemin d'Aylmer normalement réservée aux autobus, aux taxis et au covoiturage (trois personnes et plus);

ATTENDU QUE la S.T.O. souhaite récupérer les bénéfices que procurait la voie réservée;

ATTENDU QUE, lors de la réunion du conseil municipal de la Ville de Gatineau du 22 janvier dernier, un avis de présentation a été donné à l'effet qu'à sa prochaine réunion, soit le 12 février 2008, le conseil municipal apportera une modification à son règlement concernant la circulation afin de permettre cette voie réservée à contresens;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été tenu afin de retenir les services d'un entrepreneur pour la réalisation des travaux de balisage de la voie réservée à contresens sur le chemin d'Aylmer du lundi au vendredi pour une période maximale de trois mois (63 jours);

ATTENDU QU'une seule firme a soumis une offre, soit *l'Agence MTS Agency inc.*:

Balisage de la voie réservée (taux journalier, taxes incluses).....1 033,70 \$

ATTENDU QUE pour une période maximale de trois mois (63 jours) le balisage de la voie réservée requiert un budget de 65 123,68 \$;

ATTENDU QUE les fonds seront puisés à même les *Imprévus*, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 08-029;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Riel  
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît  
ET RÉSOLU :

QUE la soumission de la firme *Agence MTS Agency inc.*, au montant journalier de 1 033,70 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de balisage d'une voie réservée à contresens en période de pointe du matin sur le chemin d'Aylmer entre le rue Chaudière et Place Samuel-De Champlain pour une période maximale de 63 jours, soit retenue;

QUE le secrétaire de la Société soit autorisé à signer, pour et au nom de la Société, tous les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-005

#### Modification du parcours de la ligne 57

---

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2006-18, adoptée le 22 février 2006, le conseil approuvait des modifications au service du secteur Gatineau comportant, entre autres, la création de la ligne 57;

ATTENDU QUE l'un des objectifs de cette nouvelle ligne est de soutenir le service des secteurs Aylmer et Gatineau durant les heures de pointes;

ATTENDU QUE l'autre objectif de cette ligne est de permettre un lien est/ouest afin de relier les villages urbains de la ville de Gatineau;

ATTENDU QU'il existe une capacité résiduelle sur la ligne 57 durant les heures de pointes;

ATTENDU QUE le parcours actuel de la ligne 57 est moins attrayant que la ligne 67 qui offre un service direct sur le boulevard Maisonneuve à destination des Promenades;

ATTENDU QUE la Direction de la planification et du développement recommande de modifier le parcours de la ligne 57 afin qu'elle utilise, à partir de la Place d'accueil, le même trajet que la ligne 67;

ATTENDU QUE cette modification permettra une meilleure répartition des charges dans les autobus des lignes 57 et 67 et n'engendre aucun coût à la Société;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Riel  
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît  
ET RÉSOLU:

QUE le parcours de la ligne 57 soit modifié selon le nouveau tracé identifié dans le rapport de la Direction de la planification et du développement en date du 23 janvier 2008;

QUE les changements entrent en vigueur à compter du 4 février 2008.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-006

**Rapport final sur le bris d'une conduite de diesel et affectation de fonds**

---

ATTENDU QU'un bris de conduite de carburant s'est produit au mois de mars 2007;

ATTENDU QUE les travaux de nettoyage du site de la S.T.O. et au ruisseau du lac Leamy, qui se sont échelonnés du mois de mars au mois d'octobre 2007, sont terminés;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a confirmé que les travaux de la Société reliés à la réhabilitation des sols contaminés réalisés à la suite de la fuite de diesel sont suffisants;

ATTENDU QUE les coûts engendrés par ces travaux s'élèvent à 619 535 \$, taxes et ristourne incluses;

ATTENDU QUE les dépenses remboursables par les assurances sont évaluées à 470 636 \$ et ceci en considérant la franchise de 5 000 \$;

ATTENDU QUE la différence de 148 899 \$ doit être puisée à même le fonds d'auto-assurance;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat 08-018;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Sanche  
APPUYÉ PAR monsieur Alain Pilon  
ET RÉSILU :

D'approuver les dépenses de 619 535 \$, taxes et ristourne incluses, reliées au bris des conduites de carburant et d'affecter la somme de 148 899 \$ du fonds d'assurance pour couvrir les coûts non assumés par la police d'assurance de dommages de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-007

#### Acquisition d'équipements – autobus à plancher surbaissé 2008

---

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2006-19, adoptée le 22 février 2006, le conseil d'administration mandatait la Société de transport de Montréal d'entreprendre, au nom de la Société de transport de l'Outaouais, toutes les démarches et procédures nécessaires pour l'acquisition d'un maximum de quatre-vingt-six autobus urbains à plancher surbaissé pour la période 2008-2012;

ATTENDU QU'en 2008 la Société recevra dix-neuf autobus à plancher surbaissé et devra procéder à l'achat de dix-neuf nouvelles boîtes de perception « TAG » au coût unitaire de 7 085 \$, taxes en sus, pour un total de 151 947 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE ces dix-neuf nouveaux véhicules nécessiteront également l'achat d'équipements particuliers dont :

- 19 modules UDV de *Coencorp* avec ensemble d'installation à 495 \$ chacun, taxes en sus
- 19 plaquettes d'identification « *Prox Tags* » à 135 \$ chacune, taxes en sus
- 19 glissières pour console SIVT à 369 \$ chacune, taxes en sus
- 19 boîtes de numéro de route à 320 \$ chacune, taxes en sus
- 19 contrôles d'ouverture de barrière à distance à 55 \$ chacun, taxes en sus
- 19 ensembles d'autocollants aux couleurs de la S.T.O. à 275 \$ l'ensemble, taxes en sus

ATTENDU QUE le coût d'acquisition des équipements identifiés ci-dessus s'élève à 35 365 \$, taxes incluses, pour les dix-neuf autobus;

ATTENDU QUE le coût total d'acquisition des dix-neuf boîtes de perception et des équipements requis s'élève à 187 312 \$, taxes incluses, pour les dix-neuf autobus 2008;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles au Règlement d'emprunt numéro 108, comme en fait foi le certificat de trésorerie 2008-016;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Sanche  
APPUYÉ PAR monsieur Alain Pilon  
ET RÉSOLU :

QUE la dépense de 187 312 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de dix-neuf boîtes de perception pour les autobus à plancher surbaissé 2008 et des équipements requis soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-008

**Modifications organisationnelles – création d'une Direction des communications et du marketing**

---

ATTENDU QU'une analyse de la structure organisationnelle de la Direction générale a été effectuée par la directrice générale en collaboration avec le chef du Service des relations externes;

ATTENDU le rapport administratif préparé par le chef du Service des relations externes;

ATTENDU la recommandation de créer une nouvelle direction composée et regroupant l'actuel Service des relations externes auquel sera greffé un Service de développement de nouveaux marchés et de nommer cette direction « Direction des communications et du marketing »;

ATTENDU la recommandation d'abolir le poste de chef du Service des relations externes et de créer un poste de directeur des communications et du marketing;

ATTENDU la recommandation d'abolir le poste de responsable des communications et de créer un poste de chef du Service des communications et du partenariat;

ATTENDU la recommandation de renommer le poste de conseiller en communication, responsable des affaires publiques, de réviser la description d'emploi et la classification du poste;

ATTENDU la recommandation d'abolir le poste d'agent de communication et de promotion et de créer un poste d'agent aux communications et du marketing ciblé;

ATTENDU la recommandation d'abolir le poste d'adjoint aux communications et à la promotion et de créer un poste d'agent aux communications et du partenariat;

ATTENDU la recommandation de créer deux nouveaux postes :

- Conseiller des communications et du partenariat;
- Chargé de projet au développement de nouveaux marchés;

ATTENDU la recommandation de renommer le poste de secrétaire des relations externes, secrétaire de direction des communications et du marketing, de réviser la description d'emploi et la classification du poste;

ATTENDU QUE le projet a été présenté au conseil d'administration lors de l'étude du budget et que les fonds requis, s'élevant à 91 600 \$, sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 08-027;

ATTENDU la recommandation du Comité technique des ressources humaines, du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Phillion  
APPUYÉ PAR monsieur Alain Pilon  
ET RÉSOLU :

QUE la Direction des communications et du marketing soit créée rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2008;

QUE le poste de chef des relations externes soit aboli et que le poste de directeur des communications et du marketing soit créé et classifié suivant la classe salariale CS-1 de l'échelle salariale des postes d'encadrement;

QUE madame Renée Lafrenière soit nommée directrice des communications et du marketing rétroactivement;

QUE le poste de responsable des communications soit aboli et que le poste de chef du Service des communications et du partenariat soit créé et qu'il soit classifié suivant la classe CI-5 de l'échelle salariale des postes d'encadrement;

QUE monsieur Richard Bergeron soit nommé chef du Service des communications et du partenariat;

QUE le poste de conseillère en communication soit renommé responsable des affaires publiques et que la classification soit révisée suivant la classe CI-4 de l'échelle salariale des postes d'encadrement;

QUE le poste de conseiller des communications et du partenariat soit créé et qu'il soit classifié suivant la classe CI-3 de l'échelle salariale des postes d'encadrement;

QUE madame Anne-Marie Proulx soit nommée conseillère des communications et du partenariat;

QUE le poste d'agent de communication et de promotion soit aboli et qu'un poste d'agent aux communications et du marketing ciblé soit créé, qu'il soit classifié temporairement suivant la classe VI de l'échelle salariale des employés professionnels et de bureau et que la Direction des ressources humaines soit autorisée à le doter conformément à la convention collective en vigueur;

QUE le poste d'adjoint aux communications et à la promotion soit aboli et qu'un poste d'agent aux communications et du partenariat soit créé et qu'il soit classifié temporairement suivant la classe VI de l'échelle salariale des employés professionnels et de bureau et que la Direction des ressources humaines soit autorisée à convenir d'une entente pour reconduire Cindy Fullwood dans ce poste ou à défaut d'entente, autorisée à le doter conformément à la convention collective en vigueur;



QUE le poste de chargé de projet au développement de nouveaux marchés soit créé, qu'il soit classé suivant la classe CI-3 de l'échelle salariale des postes d'encadrement et que la Direction des ressources humaines soit autorisée à le doter à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008;

QUE le poste de secrétaire des relations externes soit renommé secrétaire de direction des communications et du marketing et que la classification soit révisée temporairement suivant la classe V de l'échelle salariale des employés professionnels et de bureau;

QUE toutes ces modifications prennent effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-009

### Nominations à la Direction de l'entretien

---

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2007-143, le conseil autorisait la nomination de monsieur Sylvain Martel à titre de directeur du projet Rapibus, laissant ainsi le poste de chef de la planification et de l'ingénierie vacant;

ATTENDU QUE le directeur de l'entretien recommande de nommer monsieur Yannick Robert au poste de chef de la planification et de l'ingénierie;

ATTENDU QU'à la suite de cette nomination le poste d'analyste – planification et contrôle deviendra vacant;

ATTENDU QUE le directeur de l'entretien recommande de confirmer monsieur Philippe Rousseau dans le poste d'analyste – planification et contrôle;

ATTENDU la recommandation du Comité technique des ressources humaines, du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Phillion  
APPUYÉ PAR monsieur Alain Pilon  
ET RÉSOLU :

QUE monsieur Yannick Robert soit nommé au poste de chef de la planification et de l'ingénierie et ce, rétroactivement au 3 décembre 2007 et qu'il soit assujetti à une période d'essai de douze mois à compter de cette date;

QUE monsieur Philippe Rousseau soit nommé au poste d'analyste – planification et contrôle et ce, rétroactivement au 3 décembre 2007 et qu'il soit assujetti à une période d'essai de douze mois;

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à doter le poste temporaire d'analyste à l'entretien laissé vacant suite à la nomination de monsieur Rousseau.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-010

**Modification au Régime de pension des employées et employés de la Société de transport de l'Outaouais**

---

ATTENDU QUE quatre employés cadres ont été pénalisés parce qu'ils ont dû cesser leur participation au Régime de retraite des employés de garage et chauffeurs d'autobus de la Société de transport de l'Outaouais (le « régime des chauffeurs ») et qu'ils ont ainsi été désavantagés par les dispositions du régime des chauffeurs;

ATTENDU QUE la volonté de la Société de réduire l'impact négatif occasionné par la cessation de participation;

ATTENDU l'analyse de la firme *Mercer* sur les moyens de compenser la perte monétaire encourue par quatre cadres de la Société soit, messieurs Guy Langlois, Robert Lapointe, Claude Renaud et Fernand Richard;

ATTENDU QUE selon cette analyse, les coûts de la modification retenue sont estimés à 50 000 \$ par année pour un maximum de cinq années selon la base de solvabilité au 31 décembre 2006;

ATTENDU QUE le dossier a été présenté au conseil d'administration au moment de la présentation du budget 2008 et que les sommes nécessaires sont disponibles à même les *Imprévus*, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 08-022;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Phillion  
APPUYÉ PAR monsieur Alain Pilon  
ET RÉSOLU :

QUE le texte révisé de l'article 2.12 soit ajouté au texte du Régime de pension des employées et employés de la S.T.O.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-011

**Confirmation de statut de madame Line Thiffeault, directrice de l'exploitation**

---

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2007-011, adoptée le 31 janvier 2007, la Société autorisait la nomination de madame Line Thiffeault au poste de directrice de l'exploitation;

ATTENDU QUE la politique d'embauche du personnel d'encadrement prévoit une période d'essai de douze mois;

ATTENDU QU'à la suite de l'évaluation favorable du rendement de madame Line Thiffeault par son supérieur immédiat, monsieur Michel Brissette, il est recommandé que le statut d'employé régulier lui soit reconnu et ce, à titre de directrice de l'exploitation à compter du 31 janvier 2008;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Philion  
APPUYÉ PAR monsieur Alain Pilon  
ET RÉSOLU :

QUE le statut d'employé régulier soit accordé à madame Line Thiffeault à titre de directrice de l'exploitation en date du 31 janvier 2008 à la suite de sa période d'essai satisfaisante.

Adoptée à l'unanimité

#### **Correspondance et rapports divers**

---

Les membres prennent connaissance d'une lettre de madame Julie Boulet, ministre des Transports du Québec, confirmant l'aide financière qui sera accordée à la S.T.O., dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun, pour les années 2007 à 2011 (20 décembre 2007).

CA-2008-012

#### **Levée de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Riel  
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Philion  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

---

Gilbert Lecavalier, secrétaire

---

Louise Poirier, présidente



**Extrait du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la  
Société de transport de l'Outaouais tenue 30 janvier 2008**